

Les notes d'analyse du CIHEAM

N°13– Juillet 2006

# Le rôle des organisations professionnelles agricoles en Méditerranée

**Nora Ourabah Haddad**

*Responsable des politiques  
à la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA)*

# Le rôle des organisations professionnelles agricoles en Méditerranée

**Nora Ourabah Haddad**

*Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA)*

Aujourd'hui 800 millions de personnes sont sous alimentées, dont les deux tiers vivent dans les zones rurales. Au Moyen Orient et en Afrique du Nord, il faudrait augmenter les rendements actuels de 50% de manière à nourrir l'ensemble de ces populations. Mais cette région du monde fait face à de nombreux défis. En effet, la croissance effrénée de la population du sud du bassin, la pauvreté urbaine, l'exode rural, les dommages irréversibles de l'environnement, les écarts de niveaux de développement entre les deux rives du bassin et la libéralisation des échanges agricoles sont parmi les facteurs qui rendent urgent et incontournable le développement d'une agriculture durable en Méditerranée afin de lutter efficacement contre la pauvreté tout en préservant l'environnement et les ressources naturelles.

L'agriculteur ne produit pas uniquement des biens échangeables. Il participe à la préservation des écosystèmes et de leur biodiversité. L'agriculture permet non seulement aux populations de se nourrir, mais elle permet également de créer de l'emploi et de la richesse dans les zones rurales tout en structurant les paysages et en les protégeant. C'est parce que l'agriculture a des rôles multiples qu'il est nécessaire de la mettre en valeur et de faire du secteur agricole un secteur inscrit dans la durabilité, et ce, quelles que soient les dispositions commerciales entre pays. Les agriculteurs sont les acteurs du développement agricole durable et leurs organisations doivent être placées au cœur des politiques de développement rural.

Les agricultures méditerranéennes se caractérisent par de fortes similitudes géographiques, climatiques et par un patrimoine historique et culturel commun. Il existe malgré tout quelques différences qui font la spécificité et la richesse de chacune des nations composant cet ensemble. Les agriculteurs de part et d'autre de la Méditerranée sont confrontés à une forte concurrence du fait précisément de ces similitudes : les pays des deux rives de la Méditerranée produisent des produits similaires (légumes, fruits, huile, vin), arrivant à maturité en même temps et commercialisés quasiment aux mêmes périodes sur les mêmes marchés.

Cette situation conflictuelle est principalement liée à des disparités de niveaux de développement entre le Nord et le Sud du bassin, à divers facteurs environnementaux et à des demandes en eau conflictuelles. La rive Sud du bassin est confrontée à un problème spécifique : l'absence de développement des marchés intérieurs qui rend les trois composantes de la durabilité (humaine, environnementale et économique) difficiles à préserver.

En outre, ces disparités sont exacerbées par le fait qu'en dépit des Accords d'Association signés entre la plupart des Pays Tiers Méditerranéens (Pays de la Méditerranée n'appartenant pas à l'UE) et l'Union Européenne, les échanges agricoles restent soumis à des concessions tarifaires et à des contingentements.

Les agriculteurs et leurs organisations doivent être aux premières loges pour discuter et proposer des moyens de réaliser les conditions d'une agriculture méditerranéenne durable, de part et d'autre du bassin. C'est pour cette raison que la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA), en partenariat avec l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM-CIHEAM), a décidé de mener une enquête auprès des représentants du monde agricole afin d'identifier ces conditions.

C'est seulement à la condition d'une agriculture durable, visant la cohésion sociale et territoriale ainsi qu'une parfaite équité dans la répartition du revenu que la zone de libre échange euro méditerranéenne pourra aboutir à une intégration régionale viable à long terme. Le libre échange ne doit donc pas être perçu comme une fin en soi, mais bien comme un des moyens pour développer les économies méditerranéennes à travers une « mise à niveau » nécessaire à la viabilité de l'agriculture du bassin. En effet, la mise en place de la zone de libre échange Euromed risque de mettre à nu les faiblesses des agricultures du sud du bassin et de les accentuer si le niveau de développement économique des Pays Partenaires Méditerranéens ne s'aligne pas sur celui de leurs voisins du Nord.

Le développement des agricultures du bassin méditerranéen est conditionné par une collaboration entre tous les acteurs du monde agricole. Qu'il s'agisse des scientifiques, des politiques ou des agriculteurs eux-mêmes, tous doivent rassembler leurs forces et leurs connaissances pour atteindre un niveau de prospérité acceptable dans la région. Il est donc primordial pour les agriculteurs méditerranéens de développer leurs complémentarités et de les mettre à profit.

Les niveaux d'information, de structuration de l'organisation professionnelle agricole, de gestion des ressources naturelles, de concurrence sur le marché européen et de structuration des marchés locaux sont apparus tout au long de cette enquête comme étant les principaux fondements d'une intégration régionale économique, mais également sociale et politique du bassin méditerranéen. L'enquête menée par la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles, en collaboration avec l'IAM de Montpellier, s'est attachée à déterminer le rôle de ces facteurs clé dans la perspective de l'établissement de la future zone de libre échange euro-méditerranéenne.

Les résultats de l'enquête reflète la perception de représentants d'acteurs du monde agricoles tels que des représentants d'organisations agricoles nationales, coopératives, syndicats, associations de producteurs, ministères et chambres de l'agriculture de la plupart des pays du pourtour méditerranéen.

Nous avons choisi ici de mettre l'accent sur deux facteurs essentiels pour cette intégration régionale à savoir le niveau de structuration de la profession agricole et de celles des marchés de part et d'autre du bassin. Les résultats de l'enquête sont parlants.

## **1. L'organisation professionnelle : la pierre angulaire de l'agriculture durable en Méditerranée**

L'enquête a révélé que la profession agricole au Nord du bassin jouit d'un pouvoir de négociation reconnu par les pouvoirs publics. Ce sont en outre des acteurs clé dans la formulation des politiques agricoles au niveau national et même au niveau européen. En revanche, sur les autres rives de la Méditerranée, il apparaît que la structuration de la profession agricole soit insuffisante de façon générale. Cependant, la multiplicité des organisations professionnelles agricoles sur la rive Sud du bassin ne permet généralement pas une véritable structuration, laissant apparaître, pour la plupart, des Organisations Professionnelles agissant en parallèle et non pas en synergie, lorsqu'elles en ont l'occasion.

En outre, ces organisations agricoles sont en majorité fortement dépendantes des pouvoirs publics. De ce fait, leur liberté d'action semble conditionnée aux aides fournies par les gouvernements. Le statut consultatif auprès des pouvoirs publics que possèdent certaines d'entre elles ne permet pas aux agriculteurs d'influer sur les politiques nationales de façon suffisante et efficace.

Si la majorité des organisations professionnelles agricoles dans tous les pays de la Méditerranée bénéficient d'un statut consultatif auprès de leurs pouvoirs publics, il semble néanmoins que la voix des agriculteurs a du mal à se faire entendre au niveau régional. En effet, les résultats de l'enquête montrent que la majorité des agriculteurs ne se sentent pas du tout impliqués dans les négociations des Accords d'Association.

Du fait de ce manque d'implication des agriculteurs dans les négociations des Accords d'Association, ceux-ci vont parfois même à l'encontre de leurs attentes. Les producteurs du Nord de la Méditerranée comme du Sud ou de l'Est partagent le même point de vue : ils ne sont pas prêts à accepter des Accords d'Association favorisant une partie au détriment d'une autre.

La structuration de l'organisation professionnelle agricole, dans les pays du pourtour du bassin méditerranéen, détermine en partie la structure des marchés agricoles nationaux et de ce fait, les mécanismes de fixation des prix agricoles.

## 2. L'organisation des marchés agricoles nationaux et le pouvoir d'achat des agriculteurs

### *Le constat d'une structuration des marchés agricoles nationaux insuffisante sur les deux rives du bassin*

A l'exception du vin et de l'huile d'olive, pour lesquels les prix sont fixés par les agriculteurs, les prix de la majorité des autres produits étudiés, dans tous les pays méditerranéens de l'UE, sont fixés par la loi de l'offre et de la demande sur des marchés fragmentés.

En effet, la majorité des agriculteurs de la Méditerranée ne fixent pas leurs prix de vente et sont entièrement tributaires pour leurs revenus des prix fixés par les acheteurs. En outre, les agriculteurs des Pays Partenaires Méditerranéens (PPM) ne sont pas suffisamment organisés, que ce soit sous forme de coopératives, syndicats ou autres, pour bénéficier d'un réel pouvoir de négociation sur les prix de vente et s'assurer un revenu décent par la commercialisation de leurs produits, mais aussi pour défendre leurs intérêts auprès des instances appropriées.

Par ailleurs, ces observations montrent de façon générale que les marchés agricoles des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ne sont pas suffisamment structurés et les prix des produits agricoles ne sont généralement pas soumis à une régulation stricte. En revanche, les marchés nationaux au Nord du bassin sont structurés, mais le système de fixation des prix n'est pas toujours en faveur des agriculteurs.

### *Des prix des denrées agricoles variables au cours de l'année sur le pourtour de la Méditerranée*

Les fluctuations des prix agricoles au cours de l'année concernent donc les deux rives de la Méditerranée et ont généralement les mêmes origines.

Elles mettent en évidence un facteur très important en Méditerranée : la dépendance de l'agriculture vis-à-vis des aléas climatiques. Il semble en effet difficile de maintenir une production nationale constante tout au long de l'année pour les produits agricoles cultivés de manière conventionnelle. Ceci est d'autant plus vrai pour les denrées agricoles périssables, puisque sans infrastructure adaptée, il est difficile de les conserver longtemps après leur récolte.

Les variations des prix agricoles au cours de l'année influent directement sur le pouvoir d'achat des agriculteurs des deux rives du bassin. On constate en effet une relation directe entre le niveau des prix agricoles et l'évolution du revenu des agriculteurs.

### *Une baisse tendancielle du pouvoir d'achat des agriculteurs sur le pourtour du bassin*

La perception des agriculteurs de la Méditerranée par rapport à l'évolution du pouvoir d'achat au cours de ces dix dernières années varie en fonction de la taille des exploitations agricoles, du type de produit cultivé, de la localisation géographique de l'exploitation et, finalement, du contexte historique et socio-économique du pays. En conclusion, la majorité des répondants du pourtour méditerranéen s'accordent pour dire qu'il est de plus en plus difficile de vivre du métier d'agriculteur dans cette région du monde.

L'évolution négative du pouvoir d'achat des agriculteurs méditerranéens est donc majoritairement liée à la baisse des prix agricoles, laquelle résulte en partie de la forte concurrence sur les marchés nationaux.

## 3. Quelques recommandations

### *Le rôle des organisations professionnelles agricoles*

Les marchés des PPM en particulier, ont besoin de structuration car ils se caractérisent souvent par un manque de régulation au niveau des prix notamment et par le faible pouvoir de négociation des agriculteurs. Or les coopératives peuvent jouer un rôle à cet égard. Donc leurs capacités doivent être renforcées par le biais de partenariats. En effet, des agriculteurs regroupés au sein de coopératives acquièrent un certain pouvoir de négociation sur le niveau des prix agricoles. Ce pouvoir de négociation permet de limiter le phénomène de la fixation des prix par le mécanisme de l'offre et de la demande.

Les organisations professionnelles agricoles en accord avec les pouvoirs publics nationaux doivent œuvrer pour la valorisation des productions méditerranéennes par la prise en compte du terroir d'origine par le biais des certifications d'origines, la création de labels tels que le commerce équitable ou bien l'agriculture biologique. La certification ne doit pas uniquement prendre en compte le respect de certaines normes sanitaires, mais aussi le contexte historique et culturel et les traditions d'une région.

### ***Le rôle des pouvoirs publics nationaux***

Il est nécessaire de différencier les productions méditerranéennes, pour cela, les gouvernements nationaux doivent faciliter la mise en place des systèmes de certifications des produits agricoles, comme c'est déjà le cas en France par exemple pour les identifications géographiques.

Les pouvoirs publics nationaux, en particulier dans les PPM, devraient encourager le développement des systèmes de stockage de régulation afin de limiter la baisse des prix agricoles durant les années de forte production. Pour que les agriculteurs eux-mêmes puissent réaliser ce type de régulation, les gouvernements nationaux peuvent dégager des financements pour la création d'infrastructures de stockage. Les opérateurs privés pourraient également intervenir.

### ***Quelques les stratégies des agriculteurs***

Le développement de marchés niche mérite plus d'attention en vue de diversifier les types de produits agricoles à exporter sur le marché européen. Il peut s'agir de produits méditerranéens cultivés en faibles volumes dans des zones spécifiques (tels que les dattes, par exemple), mais également les produits qui, traditionnellement, ne sont pas de type méditerranéen mais dont la culture dans la région est possible. Les agriculteurs devraient favoriser le développement de ce type de marchés en vue d'élargir leurs débouchés.

La complémentarité calendaire entre pays exportateurs du Bassin Méditerranéen représente l'une des solutions pour limiter la concurrence entre produits méditerranéens sur le marché européen. Cette complémentarité calendaire doit toutefois respecter les quotas et limitations saisonnières figurant dans les Accords d'Association. Les exportateurs de produits agricoles devraient donc suivre un calendrier mis au point d'un commun accord avec les autres producteurs méditerranéens pour commercialiser les productions de leur pays sur le marché européen.

Le développement des marchés locaux pour la commercialisation des produits agricoles doivent constituer une priorité pour les agriculteurs dans chacun des pays du Bassin. Les agriculteurs devraient pouvoir tirer des revenus décents en commercialisant leurs productions sur le marché national. Dans la plupart des PPM, la demande nationale au Sud et à l'Est du bassin en particulier, n'étant pas totalement satisfaite, les agriculteurs doivent donc écouler en priorité leurs productions sur le marché local avant de penser à exporter leurs marchandises. D'où la nécessité pour les agriculteurs de bénéficier d'un pouvoir de négociation de taille sur les marchés agricoles.

Pour atténuer la situation de concurrence entre les pays du pourtour méditerranéen, les producteurs agricoles des PPM devraient diversifier leurs partenaires commerciaux afin de désengorger le marché européen en développant les échanges Sud-Sud de produits agricoles. Certains produits méditerranéens peuvent être vendus sur les marchés d'Afrique Subsaharienne, et les échanges entre les pays du Sud et de l'Est du bassin doivent se développer. En particulier, une zone de libre échange entre les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) devrait être effective et le marché de libre échange arabe gagnerait à se consolider.

## Annexes

### Objectifs et missions de la FIPA

La Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA) est l'organisation mondiale des agriculteurs. Créée en 1946, elle représente plus de 600 millions d'exploitations agricoles familiales regroupées au sein de 115 organisations nationales dans 80 pays. La FIPA jouit d'un statut consultatif général auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies.

Les objectifs de la FIPA sont :

- Servir de forum au sein duquel les dirigeants des organisations nationales d'agriculteurs peuvent se rencontrer pour identifier les intérêts mutuels et coordonner une action visant à poursuivre ces intérêts, approfondir la compréhension des problèmes mondiaux et échanger des informations, des expériences et des idées.
- Tenir ses membres informés des événements internationaux présentant un intérêt pour eux en qualité d'organisations d'agriculteurs.
- Servir de porte-parole reconnu des agriculteurs du monde entier et souligner leurs difficultés aux membres des gouvernements et autres organismes lors des réunions internationales.
- Promouvoir la création et renforcer les organisations agricoles représentatives, indépendantes partout dans le monde.

L'instance suprême de la FIPA est le Congrès mondial des agriculteurs qui a lieu tous les 2 ans. Il est constitué de représentants de toutes les organisations membres sur le principe : un pays = un vote. Le Congrès de la FIPA élit son Président et les 24 membres de son Comité Exécutif. Le Secrétariat, situé à Paris, est en charge de la gestion de l'organisation et de la mise en application des décisions de ses membres. La FIPA est constituée de nombreux Comités et groupes de travail dont les présidents sont également élus lors du Congrès mondial.

Le thème central des travaux de la FIPA porte sur l'amélioration de la position des agriculteurs dans un environnement en rapide évolution, caractérisé par la mondialisation, la libéralisation et par la mutation des attentes envers l'agriculture. Les priorités de la FIPA sont les suivantes:

- Faire avancer la reconnaissance de l'agriculture comme une profession et la reconnaissance de la contribution des agriculteurs au bien-être de l'humanité.
- Aider la ferme familiale en tant que base d'un système viable d'agriculture, aujourd'hui et dans le futur.
- Promouvoir la coopération entre agriculteurs afin de renforcer les organisations agricoles et de les faire participer elles-mêmes au développement.
- Exercer une pression sur les politiques agricoles afin de garantir la sécurité alimentaire, d'éradiquer la pauvreté et de permettre de tirer un revenu honnête et raisonnable de l'agriculture.
- Promouvoir les meilleures pratiques agricoles résultant des progrès scientifiques et technologiques, pour atteindre un niveau élevé de sécurité et de qualité d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire et préserver la base des ressources naturelles.
- Maintenir et améliorer la vitalité des communautés rurales.
- Renforcer la situation des agriculteurs confrontés à une forte concentration industrielle dans la chaîne alimentaire.

Par ses actions de promotion de la compréhension mutuelle et du dialogue entre agriculteurs de différents pays, la FIPA joue un rôle essentiel dans l'agriculture mondiale.

La FIPA est financée par les contributions versées par ses organisations membres qui adhèrent de manière volontaire. La FIPA bénéficie également d'une assistance au développement pour financer ses activités dans les pays en développement.

Consultez le site Internet de la FIPA  
<http://www.ifap.org>

## **Le Comité Méditerranéen de la FIPA**

En raison de leurs liens économiques, socio-culturels et historiques, les agriculteurs, de part et d'autre du bassin méditerranéen ne peuvent qu'envisager un avenir commun.

### ***Missions***

Les missions du Comité Méditerranéen de la FIPA se déclinent à trois niveaux :

- Travail politique de « Lobbying » auprès des instances européennes telles que le Parlement européen, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Comité Economique et Social européen
- Plate-forme d'échanges d'idées et d'expériences d'agriculteurs de la région autour de questions qui les touchent directement et de sujets d'actualité d'intérêt
- Stimulation de la coopération technique entre les organisations agricoles membres mais aussi avec certains partenaires de la FIPA telles que les organisations internationales, les instituts de recherche et les organismes de coopération et de développement agricole

### ***Objectifs à long terme***

Le Comité Méditerranéen de la FIPA a pour objectif d'une part de permettre aux agriculteurs du pourtour méditerranéen de pouvoir développer une identité commune pour leurs produits, qui reconnaîtrait la spécificité de leurs productions en vue d'un développement agricole rural du bassin.

Le Comité méditerranéen de la FIPA vise d'autre part, à redonner à l'agriculture méditerranéenne l'attention qu'elle mérite dans les accords de partenariat euro-méditerranéen notamment.

### ***Objectifs immédiats***

Le Comité Méditerranéen de la FIPA est parti de plusieurs constats :

- Le manque de considération et de connaissances au niveau des politiques de développement internationales au regard des besoins de la région méditerranéenne dans son ensemble et voire même des besoins spécifiques de chacun des pays qui la constituent.
- Des différends et conflits d'intérêt existent entre les différents pays du bassin, souvent dus à des disparités en matière de niveau de développement économique, à divers facteurs environnementaux et à des demandes en eau conflictuelles.

Par conséquent, l'objectif du comité méditerranéen en la matière serait de travailler sur le développement agricole de la région afin d'atténuer les disparités notamment entre le nord et le sud du bassin et ce, en valorisant les complémentarités des productions. Pour ce faire, le Comité a jugé urgent de résoudre trois problèmes prioritaires, étroitement liés les uns les autres :

- La diversification des productions : en effet, dans le Bassin Méditerranéen, on produit aujourd'hui, les mêmes denrées: légumes, fruits, huile, vin, blé dur, ovins... Ces produits arrivent à maturité quasiment aux mêmes périodes et se destinent presque tous aux mêmes marchés. Par conséquent, la concurrence devient rude car les coûts de production varient considérablement d'un pays à l'autre selon son niveau de développement socio-économique.
- L'amélioration de la qualité : elle est caractérisée par différents éléments, les plus importants étant la santé et la typicité liée au territoire. En effet, la typicité est essentielle car un produit réalisé dans une certaine région peut présenter des caractéristiques différentes de celles que présente le même produit s'il est réalisé dans une autre région (conditions climatiques et processus de production spécifiques).
- La disponibilité de l'eau : on ne peut résoudre les deux aspects précédents sans assurer aux agriculteurs la possibilité d'avoir à leur disposition de l'eau en quantité suffisante et à des périodes prévues pour les différentes activités de production. Il faut donc considérer l'accès à l'eau, comme le principal problème à résoudre pour favoriser la diversification de la production et l'amélioration de la qualité et de la typicité des productions méditerranéennes.

### ***Bureau du Comité 2005-2007***

- *Président:* M. Guy Giva (France)
- *Vice- Présidents:* M. Cherif Ould Hocine (Algérie), M. Alican Kabakci (Chypre), M. Francesco Serra Carraciolo (Italie), et M. Mabrouk Bahri (Tunisie)
- *Pays membres:* Algérie, Chypre, Égypte, Espagne, France, Italie, Jordanie, Maroc, Moldavie, Palestine, Portugal, Syrie, Tunisie and Turquie.